



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 71792

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'installation des antennes-relais. Au nom du principe de précaution, le juge civil vient de condamner des opérateurs de téléphonie mobile à démonter leurs antennes considérant que « même si les études ne sont pas concordantes sur la certitude du danger causé par les ondes émises, il existe au moins un risque causé par les ondes émises par les propagations des ondes envoyées par ces antennes pour la santé des personnes vivants à proximité ». Il lui demande quelle est la position du Gouvernement à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71792

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 2010, page 1565

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)